

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 25 mai 2021 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :  
Robert Auclair      Normand Morin      André Rainville  
Louise Côté      Pierre Brien  
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

**21.05.17**

**Ouverture de la séance ordinaire du 25 mai 2021**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h13 après avoir constaté le quorum.

**21.05.18**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 mai 2021**

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 25 mai 2021.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 mai 2021.
3. Questions sur l'ordre du jour soumises par les citoyens à la suite d'une invitation électronique - COVID.
4. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2021.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Procès-verbaux du CCU - 22 avril et 12 mai 2021.
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
  - 6.1 P2-21-848-36 Modification règlement de zonage.
  - 6.2 P2-21-849-7 Modification règlement de lotissement.
7. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
  - 7.1 Libération finale de retenue - Drainage rue du Parc.
  - 7.2 Libération finale - Acosta Phase II.
  - 7.3 Libération du fonds de garantie - Responsabilité civile 2015 - 2016.
  - 7.4 Achat de tables à pique-nique - Parc des Générations.
8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
  - 8.1 Plans et devis - Génie civil - Postes de surpresseurs.
  - 8.2 Plans et devis - Architecture - Postes de surpresseurs.
  - 8.3 Plans et devis - Structure - Postes de surpresseurs.
  - 8.4 Plans et devis - Électricité - Postes de surpresseurs.
  - 8.5 Éclairage de la piste à rouleaux.
  - 8.6 Équipements pour émissaires pluviaux.
  - 8.7 Services professionnels supplémentaires - Western et Mario.

9. **SERVICE DU GREFFE**
    - 9.1 Autorisation de signature - Service PerLE - Portail gouvernement du Québec.
    - 9.2 Autorisation de signature - Ententes propriétaires riverains.
  10. **RESSOURCES HUMAINES**
    - 10.1 Embauche d'un mécanicien aux travaux publics.
  11. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 11.1 PIIA - Construction 15 rue de la Vallée.
    - 11.2 PIIA - Construction 124 rue des Flandres.
    - 11.3 PIIA - Construction 1525 - 1529 rue de l'Escaut.
    - 11.4 PIIA - Construction 173 rue des Flandres.
    - 11.5 PIIA - Projet intégré rue Western.
    - 11.6 PIIA - Rénovations 56 rue de Bruges.
    - 11.7 PIIA - Rénovations Métro Plouffe.
    - 11.8 PIIA - Affichage 14 rue Allen-Ouest.
    - 11.9 Autorisation restauration ambulante - 5176 rue Foster.
- INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL
- PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE
12. VARIA
  13. LEVÉE DE LA SÉANCE du 25 mai 2021.
  14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 8 juin 2021 À 19 HEURES.

**Adopté**

21.05.19

**Questions du public – via courriel**

Aucune question.

21.05.20

**Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021**

Sur proposition de madame Louise Côté, le procès-verbal de la séance du 11 mai 2021 est adopté.

21.05.21

**Dépôt de documents**

21.05.21.1

**Procès-verbaux du CCU.**

21.05.22

**Adoption de règlement**

21.05.22.1

**P2-21-848-36 - Zonage.**

Sur proposition de monsieur Robert Auclair, conseiller, le 2<sup>e</sup> projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n°21-848-36 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo » est adopté.

**Adopté**

21.05.22.2

**P2-21-849-7 - Lotissement.**

Sur proposition de monsieur André Rainville, conseiller, le 2<sup>e</sup> projet de règlement au lotissement intitulé « Règlement n°21-849-7 amendant le règlement de lotissement n° 09-849 de la Ville de Waterloo » est adopté.

**Adopté**

**21.05.23**

**Finance et administration**

**21.05.23.1**

**Libération finale - Drainage rue du Parc.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 14 juillet 2020, avait mandaté Excavation Désourdy inc afin d'effectuer les travaux de drainage de la rue du Parc pour un montant de 127 548.82 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE Le projet mentionné au paragraphe précédent est dûment achevé selon les conditions du contrat, et en conformité avec les documents de soumissions à la satisfaction de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Ces ouvrages sont donc conformes à l'usage auquel ils sont destinés et acceptés aux fins de gestion de l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise le paiement de la retenue finale de 5% soit, 5 045.72 \$, incluant les taxes applicables.

**Adopté**

**21.05.23.2**

**Réception définitive des travaux – Acosta – Phase II.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 7 novembre 2019, le contrat d'exécution des travaux de la phase II du projet Acosta a été octroyé à Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 1 127 335.52 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a reçu, le 23 janvier 2020, le certificat de réception provisoire partielle des travaux ainsi que la libération partielle de la retenue, au montant de 30 857.64 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le 19 mai 2021, le directeur des travaux publics a reçu le certificat de réception définitive des travaux ainsi que la demande de libération de la retenue, au montant de 8 532.16 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le certificat de réception définitive des travaux et autorise la libération de la retenue au montant de 8 532.16 \$, taxes incluses.

**Adopté**

**Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2015 au 1er décembre 2016.**

ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro MNL00137 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016;

ATTENDU QUE Cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU' Un fonds de garantie d'une valeur de 200 002 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Waterloo y a investi une quote-part de 3 141 \$ représentant 1.570% de la valeur totale du fonds.

ATTENDU QUE La convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

ATTENDU QUE L'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur

Lloyds pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo demande que le reliquat de 160 357.75 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU QU' Il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016;

ATTENDU QUE L'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**Adopté**

#### **21.05.23.4**

#### **Achat de tables à pique-nique - Parc des Générations.**

ATTENDU QUE La Ville a entrepris les travaux de la phase II de la piste à rouleaux du parc des Générations;

ATTENDU QUE Ce parc est très occupé par les adeptes de ce sport et qu'il n'y a seulement que des bancs pour s'y reposer;

ATTENDU QUE L'ajout de tables à pique-nique est nécessaire pour ce parc.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de ULINE au montant de 6 295.89 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat de 5 tables de parc couleur Cedar. Que les fonds pour cet achat seront pris au fonds de roulement sur 5 ans.

**Adopté**

**21.05.24**

**Adjudication de contrat**

**21.05.24.1**

**Plans et devis - Génie civil - Postes de surpresseurs.**

ATTENDU QUE Lors de la séance extraordinaire du 15 février 2021 la Ville accordait les services professionnels d'avant-projet à Groupe Metta pour faire l'installation de deux surpresseurs sur les rues Western et Horizon;

ATTENDU QUE Le projet consiste à mettre en place deux postes de surpression pour la distribution d'eau potable sur les rues Western et Horizon afin d'offrir un niveau de service et une protection incendie adéquate aux résidents actuels et aux développements en planification dans ce secteur. Le projet inclut également le remplacement d'une section de conduite de 275m le long du boulevard Horizon ainsi que la mise en place d'une chambre de régulation de pression sur la rue des Flandres;

ATTENDU QUE Le mandat consiste à réaliser la coordination de l'architecture, la structure, la mécanique et l'électricité, la conception des plans et devis, l'appel d'offre et la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé à Groupe Metta une offre de service pour la réalisation, coordination et la surveillance des travaux ci-haut mentionné.

Les service exclus sont;

- Les études géotechniques et études environnementales
- Les rapports de biologiste
- Les balancements hydrauliques
- Les plans et devis mécanique du bâtiments, d'électricité et de contrôle

- Les plans et devis d'architecture
- Les plans et devis de structure
- Le contrôle qualitatif des matériaux
- Les démarche de subventions

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Groupe Metta au montant de 60 821.78 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels en génie civil du projet des surpresseurs des rues Western et du Boulevard Horizon. Les coûts seront payés par règlement d'emprunt.

**Adopté**

#### 21.05.24.2

#### **Plans et devis - Architecture - Postes de suppression.**

ATTENDU QUE La Ville a mandaté Groupe Metta pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la coordination et la surveillance de chantier pour deux postes de suppression qui excluait les plans et devis d'architecture de bâtiment pour l'installation de deux surpresseurs sur son territoire;

ATTENDU QUE Groupe Metta a demandé une offre de services professionnels à Mylène Fleury ARCHITECTE pour la réalisation des plans et devis requis en architecture pour la construction des deux nouveaux postes incluant la coordination avec le fabricant, l'entrepreneur et autres services professionnels;

ATTENDU QUE Présentement, il est difficile de trouver des firmes de services professionnels disponibles donc, une seule offre a été demandée;

ATTENDU QU' Une analyse rigoureuse de l'offre de services a été faite par le directeur des travaux publics et Groupe Metta et que celle-ci est conforme en services et en coûts aux attentes.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation de Groupe METTA, accepte la soumission de Mylène Fleury ARCHITECTE au montant 11 037.60 \$, toutes taxes incluses, pour les services mentionnés dans l'offre de services du 7 mai 2021. Les coûts seront payés par règlement d'emprunt.

**Adopté**

### 21.05.24.3

#### Plans et devis - Structure - Postes de surpresseurs.

ATTENDU QUE La Ville a mandaté Groupe Metta pour la préparation des plans et devis et la coordination et surveillance pour deux postes de surpression qui excluait les Plans et devis de structure de bâtiments pour l'installation de deux surpresseurs sur son territoire;

ATTENDU QUE Groupe Metta a demandé une offre de services professionnels pour l'ingénierie à TR3E EXPERT CONSEILS INC. pour la réalisation des plans et devis requis en structure pour la construction des deux nouveaux postes incluant le suivi bureau pendant les travaux;

ATTENDU QUE Présentement il est difficile de trouver des firmes de services professionnels disponibles, une seule offre a été demandée;

ATTENDU QU' Une analyse rigoureuse de l'offre de services a été faite par le directeur des travaux publics et Groupe Metta et que celle-ci est conforme en services et en coûts aux attentes.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation de Groupe Metta, accepte la soumission de TR3E EXPERT CONSEILS INC. au montant de 16 096.50 \$, taxes incluses, pour les services mentionnés à son offre de services 121-199. Les coûts seront payés par règlement d'emprunt.

**Adopté**

### 21.05.24.4

#### Plans et devis - Électricité - Postes de surpresseurs.

ATTENDU QUE La Ville a mandaté Groupe Metta pour la production des plans et devis et la coordination et surveillance des travaux pour deux postes de surpression qui excluait les Plans et devis de structure de bâtiments pour l'installation de deux surpresseurs sur son territoire;

ATTENDU QUE Groupe Metta a demandé une offre de services professionnels à EXPERTing inc. pour la réalisation des plans et devis requis en électricité pour la construction des deux nouveaux postes incluant le suivi bureau pendant les travaux;

ATTENDU QUE Présentement il est difficile de trouver des firmes de services professionnels disponibles, une seule offre a été demandée;



ATTENDU QU' Une analyse rigoureuse de l'offre de services a été faite par le directeur des travaux publics et Groupe Metta et que celle-ci est conforme en services et en coûts aux attentes.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du Groupe Metta, accepte la soumission de EXPERTing inc. au montant de 12 187.35 \$, toutes taxes incluses, pour les services indiqués à son offre de services 21042 déposée le 11 mai 2021. Les coûts seront payés par règlement d'emprunt.

**Adopté**

#### **21.05.24.5**

#### **Éclairage de la piste à rouleaux.**

ATTENDU QUE La Ville a octroyé, lors de la séance ordinaire du 27 avril 2021, le contrat de construction de la phase 2 de la piste à rouleaux au parc des Générations à DEXSEN;

ATTENDU QUE Pour éclairer la phase 2, le directeur des travaux publics a demandé une soumission à FL Électrique pour la fourniture de 6 projecteurs 400W DEL, l'installation d'un panneau 200A près du compteur et un contrôleur par minuterie programmable au coût de 9 849.84 \$, excluant les taxes.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de FL Électrique au montant de 11 324.85 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des six projecteurs au Parc des Générations. Étant entendu que cette recommandation exclut l'installation du poteau, les conduits électrique souterrains et l'excavation. Que cette dépense sera assumée par le fonds de roulement sur 5 ans.

**Adopté**

#### **21.05.24.6**

#### **Achat de conduites - Émissaires pluviaux.**

ATTENDU QUE La Ville entend refaire la conduite pluviale de la rue Southern suite aux modifications des émissaires pluviaux en 2020;

ATTENDU QUE Les conduits qui ont été proposés et installés pour l'émissaire de la plage municipale sont faits de polypropylène à triple parois;

ATTENDU QU' Il n'y a qu'un seul fabricant et qu'un seul fournisseur de ce type de produit, il n'y a eu qu'une seule demande de soumission qui a été déposée;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a fait une comparaison des prix payés en 2020 et que les prix de 2021 sont justifiés.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de EMCO Corporation au montant de 68 177.93 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture des conduits 1200mm et d'un regard M-2100 incluant le transport des matériaux. Les fonds seront pris au règlement d'emprunt.

**Adopté**

**21.05.24.7**

**Services professionnels supplémentaires - Western et Mario.**

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 20 août 2019, la Ville a mandaté AVIZO pour les services professionnels pour la réfection des rues Western et Mario;

ATTENDU QUE Lors de la séance extraordinaire du 28 mai 2020, le contrat de réfection des rues Western et Mario était accordé à St-Pierre & Tremblay;

ATTENDU QUE L'entrepreneur a déposé une demande de réclamation totalisant plusieurs milliers de dollars supplémentaires;

ATTENDU QUE Nous avons demandé à AVIZO de faire l'analyse des documents qui justifient ce supplément de coûts, lequel compte plus de 200 pages.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la demande de AVIZO au montant de 2 558.19 \$, toutes taxes incluses, pour l'analyse des frais demandés par St-Pierre & Tremblay.

**Adopté**

**21.05.25**

**Service du greffe**

**21.05.25.1**

**Autorisation de signature - Service PerLE.**

ATTENDU QUE Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

ATTENDU QUE Le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et

d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

ATTENDU QUE Les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

ATTENDU QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

ATTENDU QUE Le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo souhaite participer au service PerLE.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

**Adopté**

#### 21.05.25.2

#### **Autorisation de signature - Acte d'occupation propriété municipale.**

ATTENDU QUE La Ville a récemment complété un examen détaillé des terrains lui appartenant et a obtenu un rapport d'un arpenteur-géomètre démontrant que, par certains aménagements effectués sur certaines propriétés, celles-ci empiètent sur celle de la Ville;

ATTENDU QUE, Plutôt que d'interdire l'usage de ces parcelles de terrains, la ville de Waterloo propose un droit d'usage lequel fera l'objet d'une entente avec chacun des propriétaires visés;

ATTENDU QUE Ces ententes nécessitent une résolution d'autorisation de signature.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer l'ensemble des ententes à intervenir avec les propriétaires qui bénéficient d'un droit d'usage de la propriété municipale.

**Adopté**

## 21.05.26

### Ressources humaines

#### 21.05.26.1

#### **Embauche d'un mécanicien aux travaux publics.**

ATTENDU QU' Un poste de mécanicien permanent à temps plein aux travaux publics est à pourvoir suite au mouvement de personnel des dernières semaines;

ATTENDU QUE La Ville a procédé à l'affichage de ce poste à l'interne du 14 au 20 avril 2021 inclusivement, et ce, afin de se conformer à l'article 30.03 de la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QU' Aucun employé à l'interne n'a signé l'affichage dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE La Ville a fait paraître une offre d'emploi pour ce poste dans l'édition du 17 avril 2021 de *La Voix de L'Est*, ainsi que sur les sites Internet de la Ville de Waterloo, du RIMQ et de Québec municipal du 16 au 30 avril 2021 inclusivement;

ATTENDU QUE Suite à cette parution, un candidat, soit monsieur Raphaël Courtemanche, a été rencontré par le directeur des travaux publics et la conseillère en ressources humaines;

ATTENDU QU' Après analyse des réponses obtenues lors de l'entrevue, Monsieur Courtemanche s'est qualifié pour le poste;

ATTENDU QUE Monsieur Courtemanche possède déjà près de sept (7) années d'expérience pertinente à l'occupation de ce poste.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, procède à l'embauche de monsieur Raphaël Courtemanche au poste de mécanicien permanent à temps plein aux travaux publics à l'échelon 2 de ce poste, comme défini à la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo. Ce dernier débutera le mardi 25 mai 2021.

**Adopté**

## 21.05.27

### Aménagement et urbanisme

#### 21.05.27.1

#### **PIIA - Construction 15 rue de la Vallée.**

- Modification du revêtement extérieur déjà autorisé: nouveaux revêtements.

- Revêtement tôle façade : Acier TruCedar Blanc
- Revêtement bois façade et garage: Acier MAC Harrywood Brun Torréfié
- Panneaux d'acier VicWest AD300 noir vertical sur la façade du garage
- Revêtement acier façade et arrière : blanc, Acier TruCedar 6po
- Toiture noir tôle de style à baguette
- Aluminium (soffites, fascia, coins, poteaux, rampes): noir et blanc, appareillé au revêtement adjacent
- Porte et fenêtres : noires

**ATTENDU QUE** Ce projet a déjà été approuvé par le comité. Devant des choix à faire selon la disponibilité des matériaux, M. Daunais doit modifier son revêtement extérieur en cours de construction. Notamment, le Maibec brun en façade du garage deviendra de l'acier dans les mêmes tons de bois. La réflexion est faite que ce serait plus facile pour le comité de statuer, si l'on avait des propositions finales et non pas des choix d'options.

**ATTENDU QUE** Les membres du CCU avaient recommandé au Conseil d'accepter le projet de construction de M. Daunais plus tôt en 2021, et que le Conseil y était favorable;

**ATTENDU QUE** Les changements aux matériaux proposés ne constituent pas un départ des matériaux et couleurs initiales.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve la modification des matériaux et couleurs, telle que présentée par M. Robitaille.

**Adopté**

**21.05.27.2**

**PIIA - Construction 124 rue des Flandres.**

- Unifamiliale deux étages avec garage attaché en rez-de-jardin
- Revêtement vertical de vinyle : Façade : Pâle = Blanc, Kaycan /Foncé = Manoir, Kaycan Planche et Baguette – uni
- Revêtement horizontal de vinyle Pâle : Façade, côtés et Arrière : Blanc, Timberlake, compagnie Kaycan, Double 4 Régulier
- Revêtement horizontale aluminium : Noir
- Bardeau d'asphalte : IKO noir double
- Galerie brune, bois traité
- Portes et fenêtres noires

ATTENDU QUE, Contrairement à d'autres constructions des Entreprises Lachance, celle-ci n'aura pas de pierre en façade. Le PIIA n'exige pas de pierre. Le style est un peu plus moderne. En regardant des photos des maisons environnantes (les 125,129, 137 et 139 des Flandres), on voit qu'il y a une variété de styles sur la rue des Flandres quand même, du plus classique à du moderne;

ATTENDU QUE Le projet de construction a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme,

ATTENDU QUE Les membres du CCU sont d'accord avec les matériaux et Les plans de maison tels que proposé.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction au 124 rue des Flandres, tel que proposé.

**Adopté**

**21.05.27.3**

**PIIA Construction 1525-1529 de l'Escaut.**

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont fait une demande de permis de nouvelle construction sur la rue de l'Escaut, de maisons jumelées plain-pied (disposés 'en escalier'). Échantillons et plans à l'appui, M. Robitaille a présenté le projet des Entreprises Lachance. Il a également affiché des photos des maisons avoisinantes, pour donner l'aperçu et pour pouvoir comparer les styles des maisons existantes.

- Unifamiliale jumelé plain-pied
- Revêtement horizontale vinyle pâle (Avant, côté et arrière) : Champagne, Timberlake de Kaycan double 4
- Revêtement de Pierre Pierre Laffit, couleur Nuancé Gris Newport, Permacon
- Toiture noire 2-tons Cambridge Iko
- Aluminium (soffites, fascia, coins, poteaux, rampes) : noir
- Porte et fenêtres : noires
- Balcon de béton

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont envoyé à la ville les plans, matériaux proposés et la demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction des Entreprises Lachance aux 1525 et 1529 rue de l'Escaut, tel que présenté.

**Adopté**

**21.05.27.4**

**PIIA - Construction 173 des Flandres.**

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont fait une demande de permis de nouvelle construction sur la rue des Flandres, une maison unifamiliale plain-pied avec garage attaché. Échantillons et plans à l'appui, M. Robitaille a présenté le projet des Entreprises Lachance;

- Revêtement horizontal bois (Avant, retour sur le côté) : Beige du matin 063
- Revêtement horizontal de vinyle pâle (côté et arrière) Blanc, Timberlake, Kaycan double 4 régulier
- Revêtement de pierre Mondrian, couleur Nuancé Gris Scandina, Permacon
- Toiture noire 2 ton Cambridge Iko
- Aluminium (soffites, fascia, coins, poteaux, rampes): noir
- Porte et fenêtres : noires
- Balcon de béton

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont envoyé à la ville les plans, matériaux proposés et la demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction des Entreprises Lachance au 173, rue des Flandres, tel que présenté.

**Adopté**

**21.05.27.5**

**PIIA - Projet intégré rue Western.**

- Unifamilial plain-pied
- Revêtement de pierre en façade, Lafitt gris Chambord et 5% noir Rockland
- Aluminium : Steel side horizontal et vertical blanc
- Bardeau d'asphalte: IKO noir double
- Galerie de béton et portes et fenêtres noires

ATTENDU QUE, Photos et plans à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation d'un projet de construction neuve, la première maison du projet intégré, une maison unifamiliale qui fera face à la rue Western. Il a rappelé aux membres le concept de développement de projet intégré, où le fond de terrain appartient à tous les résidents;

ATTENDU QUE Les plans et matériaux proposés sont conforme au PIIA du secteur résidentiel;

ATTENDU QUE La maison a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction neuve, tel que présenté.

**Adopté**

#### 21.05.27.6

#### **PIIA - Rénovation 56 de Bruges.**

- Ajout d'un toit 2 versants au-dessus de l'entrée principale de la propriété
- Poteaux en pruche
- Recouvrement de toiture : bardeaux d'asphalte brun

ATTENDU QUE M. Robitaille a présenté le projet de rénovation, un ajout de toit au-dessus de la porte d'entrée de la maison. Il a pu montrer aux membres du comité une photo de la maison avec l'ajout du toit souhaité;

ATTENDU QUE L'ajout suit les mêmes lignes que le toit en façade;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux et couleurs respectent le cadre bâti.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de rénovation des propriétaires du 56 rue de Bruges.

**Adopté**

#### 21.05.27.7

#### **PIIA - Rénovation Métro Plouffe.**

- Changement d'un des revêtements extérieurs, soit le Maibec Niagara argenté 050
- Couleur choisie : Montagne blanches 067 brossé
- La couleur Niagara argenté est discontinuée
- 

ATTENDU QUE Les produits de remplacement proposés sont similaires en matériel et en couleur;

ATTENDU QUE Pour l'aménagement du stationnement, l'architecte supprime 1 place de stationnement au profit de l'agrandissement de l'espace vert piétonnier au coin des rues Foster et St-Joseph. De plus, il y aura aménagement d'un jardin de pluie pour capter une partie des eaux de pluie;



ATTENDU QUE Les changements des couleurs et matériaux proposés ne constituent pas un grand écart des propositions initiales;

ATTENDU QUE Les membres du CCU approuvent les changements proposés à l'aménagement du site, étant donné qu'ils visent à réduire les effets des îlots de chaleur.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de rénovation du Métro Plouffe tel que présenté.

**Adopté**

**21.05.27.8**

**PIIA - Affichage 14 rue Allen O.**

- Installation d'une enseigne sur panneau d'aluminium
- 84 po X 48 po en coin
- Partie du coin droit 84 po X 18 po
- Structure pouvant héberger cinq affichages professionnels
- L'affichage professionnel prévu sera surélevé en aluminium
- Adresse de la bâtisse intégrée à la structure d'affichage
- L'affichage à l'intérieur sera surélevé de 1 po. en aluminium

ATTENDU QUE M. Robitaille a présenté le projet de Mme Andréanne Deslandes, de faire installer un panneau pour héberger des annonces/affichages de cinq entreprises locataires dans le bâtiment. On glissera le nom de l'entreprise dans l'endroit prévu à cet effet. Le fond sera brun, et les noms d'entreprises sur AluPanel en noir;

ATTENDU QUE Les membres du CCU sont favorables au concept de l'enseigne, tel que présenté;

ATTENDU QUE L'enseigne a fait l'objet d'une demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Les futurs panneaux des noms des différents commerces devront être approuvés par le CCU.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet d'affichage au bâtiment situé au 14 rue Allen O.

**Adopté**

21.05.27.9

**Demande autorisation - Restauration ambulante 5176 rue Foster.**

- ATTENDU QUE Pour l'ouverture du nouveau marché, M. Raphael Hutchins souhaite faire venir une cantine mobile pour l'évènement. M. Robitaille affiche une photo et le menu du petit restaurant 'Ça Beigne';
- Pour l'ouverture du commerce Marché Foster le 11 juin 2021
  - Une journée seulement, concept créatif, pas de cuisson sur place
  - À l'emplacement déjà autorisé pour l'augmentation de la terrasse mais qu'il n'a pas eu lieu soit dans l'espace bétonné dans la Place du Centenaire à gauche de la bâtisse
  - Encadrement par Mme Mc Master

ATTENDU QUE Le camion en soi sera installé en dehors de la rue et du trottoir, du côté de la Place du Centenaire;

ATTENDU QUE L'activité apportera de l'animation au centre-ville, pour une journée spéciale.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte l'installation d'une cantine mobile pour le lancement du Marché Foster, le 11 juin. Qu'une permission d'occupation de la Place du Centenaire est également accordée.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du conseil  
Période de questions du public – Via courriel.**

- Aucune question.

21.05.28

**Varia**

21.05.29

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 25 mai 2021 est levée à 19h52.

21.05.30

**Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 8 juin 2021.

---

Maire

---

Greffier